



Procès-Verbal

Conseil Communautaire - 2 mai 2018

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du 29 mars 2018

1. Délégation de la compétence « Immobilier d'entreprises » au Conseil Départemental
2. Pechnauiqué 3 – Akuo
3. Pechnauiqué 3 -Vente Delaere/Lo Picolo
4. Tarifs buvette piscine et camping
5. Elections professionnelles
6. Demandes de subventions

Questions diverses.

Etat de présence

Etaient présents

BESSIERES	DUMONT Sandrine PEREZ Marie-Hélène PERITA Sandrine RAYSSEGUIER Jean-Luc SALIERES Jean-Luc SARMAN Thérèse
BONDIGOUX	PEREZ Thierry ROUX Didier
LA MAGDELAINE SUR TARN	GAYRAUD Isabelle VIALAS Roger
LAYRAC SUR TARN	ASTRUC Thierry
LE BORN	RANSON Jean-Michel SABATIER Robert
MIREPOIX SUR TARN	OGET Éric
VILLEMATIER	JILIBERT Jean-Michel
VILLEMUR SUR TARN	AMIEL Jean-Claude BOISARD Daniel DUBOIS Alexandra DUMOULIN Jean-Marc DUQUENOY Aurore GARDELLE Alain GILARD Nathalie PREGNO Agnès WOLFF Maryse

Etaient absents excusés

M. SABIRON Wilfrid, Mme SAUNIER Karine et Mme BELGIOINO Hanan

Etaient représentés

M. CANEVESE Lionel donne pouvoir à Mme SARMAN Thérèse ; M. LAVIGNOLLE Vincent donne pouvoir à Mme PEREZ Marie-Hélène ; M. GUALANDRIS Claude donne pouvoir à Mme GAYRAUD Isabelle ; Mme MANDRA Francine donne pouvoir à M. OGET Éric ; M. BOUDET Jean-Claude donne pouvoir à Mme WOLFF Maryse ; M. CHEVALLIER Georges donne pouvoir à Mme GILARD Nathalie ; M. REBEIX Nicolas donne pouvoir à M. DUMOULIN Jean-Marc

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Mme DUBOIS Alexandra est élue secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance à 18h30.

Membres en exercice	34
Membres présents	24
Pouvoirs	07
Membres absents	03

Approbation du procès-verbal du 29 mars 2018

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Délégation de la compétence « Immobilier d'entreprises » au Conseil Départemental

M. le Président explique que depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Val'Aïgo doit accueillir la commune de Buzet. Les travaux préparatoires ont été nombreux. Le bureau de la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire et la commune de Buzet sur Tarn se sont réunis sans relâche pour échanger et travailler afin de préparer au mieux cette intégration.

Concernant le SMIX, la Communauté de Communes a été facilitante en intégrant diverses hypothèses (Convention de reversement de fiscalité, intégration selon une gouvernance et une répartition financière équilibrée...). Ce travail a été mené conjointement avec la Communauté de Communes Tarn Agout, le SMIX, les services de la Préfecture, la commune de Buzet sur Tarn le département du Tarn et le département de Haute Garonne, qui a joué un rôle prépondérant en acceptant de participer dans cette co-construction.

La Communauté de Communes Val'Aïgo a délibéré à plusieurs reprises sur le principe de sa participation au SMIX.

Malgré cela, depuis 17 mois, la commune de Buzet sur Tarn n'a toujours pas intégré la Communauté de Communes. Afin de favoriser l'intégration, des conventions de mutualisations de services (hors compétence de la Communauté de Communes Tarn Agout) ont été conclues entre la commune de Buzet sur Tarn et la Communauté de Communes Val'Aïgo (instruction du droit des sols, entretien de la voirie...) et entre la commune de Buzet et d'autres communes du territoire. Le Conseil Communautaire a été modifié pour au final toujours se réunir dans sa composition antérieure. Deux budgets communautaires ont été votés sans lisibilité puisque n'intégrant pas la commune de Buzet sur Tarn.

Aujourd'hui, il est demandé à la Communauté de Communes Val'Aïgo de se prononcer sur une possibilité de conventionner avec le Conseil Départemental de Haute Garonne pour déléguer à ce dernier les aides à l'immobilier d'entreprise dans le cadre du syndicat à la Carte « SMIX ». Si la Communauté de Communes est favorable sur le principe après la mise en place d'une convention de délégation à finaliser, elle n'est pas territorialement compétente à ce jour pour se prononcer sur ce sujet et la commune concernée (Buzet sur Tarn) n'est pas représentée au sein du Conseil Communautaire.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Demande** l'intégration de la commune de Buzet sur Tarn à la Communauté de Communes Val'Aïgo avant d'engager les démarches à propos du SMIX.

M. le Président quitte la séance.

M. OGET Éric, premier Vice-Président, prend la présidence.

2. Pechnauquié 3 – Akuo

Ce point est ajourné.

3. Pechnauquié 3 – Vente Delaere/Lo Picolo

M. le Président expose que suite aux derniers plans du géomètre, il s'agit de préciser la vente des terrains à Mme Delaere et M. Lo Picolo.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession des parcelles ZA 166pG (44 m²) et ZA 165pC (913 m²) à 50€/m², soit 47 850 € à M. Christian LOPICOLO.
- **Approuve** la cession des parcelles ZA 166pH (9 m²), ZA 166pl (59 m²) et ZA 165pD (835 m²) à 50€/m², soit 45 150 € à Mme Laetitia DELAERE.
- **Approuve** la cession des parcelles ZA 167pL (177 m²) et ZA 156 (132 m²) à 5€/m², soit 1 545 € à l'indivision LOPICOLO / DELAERE.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

4. Tarifs buvette Piscine

M. le Président explique qu'il s'agit de prévoir les tarifs du bar de la piscine de Villemur. Il est proposé de garder les tarifs de 2017, selon le tableau ci-dessous.

	Tarifs 2018
GLACES	
Cornet "Extrême" Chocolat, noix de coco, vanille, pistache-chocolat, vanille-fraise	2.00 €
Barre glacées chocolatée "Méga" Blanc, classique, amandes, cheesecake, brownies	2.00 €
Glace Maxibon vanille, chocolat, biscuit	2.00 €
Glace "Smarties Pop'up" Vanille, garniture confiseries fourrées de chocolat	1.50 €
Glace à l'eau avec jus de fruits exotiques	1.50 €
Glace arôme vanille, garniture confiseries fourrées de chocolat	2.00 €
Glace "Nesquick Go" Cacao	2.00 €
Glace "Hello Kitty" Guimauve, fraise	1.50 €
Glace parfumée petite	1.50 €
Glace parfumée grande	2.00 €
Glace "Nestea"	2.00 €

Glace "Pirulo"	1.00 €
Mangue, pêche, fruits de la passion, ananas	
Glace "Fruitjoy"	1.00 €
Framboise, fraise, orange, citron, ananas	
Esquimaux	1.00 €
Orange, fraise, citron, menthe, vanille	
BOISSONS	
Sirop	0.50 €
Cocktail sans alcool	1.50 €
Bouteille d'eau	1.00 €
Café, Thé	1.00 €
Canette 33 cl	1.50 €
RESTAURATION RAPIDE	
Hot Dog	2.00 €
Sandwich	2.00 €
Chips	0.50 €
CONFISERIE	
Bonbon (unité)	0.50 €
Bonbon (paquet)	1.00 €
Gaufre nature	1.00 €
Gaufre sucre	1.00 €
Gaufre nutella	1.50 €
Brownie	1.00 €
Crêpe	1.00 €
Crêpe sucre	1.00 €
Crêpe Nutella	1.50 €
Viennoiserie	1.00 €
Petite pâtisserie	1.00 €
Grande pâtisserie	2.00 €

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Approuve** les tarifs exposés supra.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

5. Elections professionnelles

M. le Président explique que dans le cadre des élections professionnelles du 6 décembre 2018, l'Assemblée doit se prononcer sur le nombre de représentants titulaires (5) du personnel qui seront représentés au Comité Technique. Le Conseil Communautaire doit également se prononcer sur le maintien ou non du paritarisme numérique.

Par ailleurs, dans le cadre des élections professionnelles du 6 décembre 2018, l'Assemblée doit se prononcer sur le nombre de représentants titulaires (5) du personnel qui seront représentés au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Le Conseil Communautaire doit également se prononcer sur le maintien ou non du paritarisme numérique.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- **Décide** de faire élire 5 représentants titulaires du personnel au Comité Technique.
- **Décide** de faire élire 5 représentants titulaires du personnel au Comité d'hygiène.
- **Mandate** M. Le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

6. Demandes de subventions

Ce point est retiré.

Questions diverses

M. Gardelle présente les dernières avancées en termes d'accès internet.

Des antennes 4G sont en cours de pose à Bouloc et Montastruc, pour une couverture d'environ 15 kms. Elles devraient être opérationnelles d'ici à la fin du mois de juin.

Par ailleurs, le choix plus judicieux de la fibre optique a été retenu par le syndicat Haute Garonne Numérique, plutôt qu'une montée de l'ADSL. La première tranche devrait intervenir en 2019, jusqu'en 2021.

Mme Perez demande quand se réunira la prochaine commission environnement. En effet, il y a beaucoup de nouvelles lois concernant notamment le zéro gaspillage zéro déchets. Elle est invitée lors d'une prochaine réunion du Bureau, afin d'en discuter.

M. Oget fait un point sur la navigabilité du Tarn. Il a été reçu au Ministère de la Cohésion.

La subvention de 50% sur les études a été confirmée.

La prochaine réunion du comité de pilotage se tiendra le 16 mai prochain. Nous entrons en phase active du projet, il faut commencer à rédiger les cahiers des charges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

Lu et approuvé,
Jean-Marc DUMOULIN, Président